

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3821>



# Le collège Pasteur de Mâcon vote deux fois contre sa DHG et interpelle les autorités académiques



Collège Pasteur de Mâcon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -  
Publication date: jeudi 17 février 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---



**Les élus enseignants, les élus parents FCPE et les élus parents PEEP du collège Pasteur à Mâcon ont présenté la motion ci-dessous au Conseil d'Administration du 15 février.**

**Celui-ci s'est ensuite prononcé contre la répartition proposée par 12 contre, 5 pour et 1 abstention.**

*Avec la suppression au niveau national de 16000 postes dont 4800 dans le second degré, le budget 2011 pour l'éducation est en totale contradiction avec les réalités démographiques : près de 61000 élèves supplémentaires sont attendus l'année prochaine.*

*Dans notre département, 377 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges. Paradoxalement, seulement 313 heures sont attribuées dont la moitié en heures supplémentaires.*

*Dans les lycées de l'académie, 242 élèves supplémentaires seront accueillis et 122 postes supprimés.*



*Le collège Pasteur à Mâcon n'est pas épargné.*

*Avec une hausse prévisionnelle d'effectifs de 33 élèves par rapport à la précédente rentrée selon les chiffres de l'Inspection d'Académie, les élus enseignants et parents dénoncent le manque de moyens supplémentaires attribués au collège.*

*Ainsi, l'établissement reçoit seulement 16 h de plus dans sa dotation par rapport à la rentrée 2010.*

*Cela ne suffit pas à couvrir l'ouverture d'une classe de sixième supplémentaire qui nécessite 28 h.*

*Cela ne suffit pas à maintenir cinq classes de troisième (le besoin d'une classe de ce niveau s'élève à 28,5 h par semaine hors option).*

*Au total, il manque au moins 40 h à la dotation de l'établissement pour assurer tous les enseignements dans de bonnes conditions et dans le respect du cadre réglementaire.*

*Par ailleurs, les heures supplémentaires sont encore en augmentation.*



*Les conséquences sur les conditions d'études des élèves et de travail des personnels sont les suivantes :*

## Le collège Pasteur de Mâcon vote deux fois contre sa DHG et interpelle les autorités académiques

1. *Les classes de troisième seront surchargées avec 29 élèves attendus par classe. Comment, dans ces conditions, préparer efficacement les élèves au brevet des collèges, à une poursuite d'études en lycée d'enseignement général alors même que c'est l'ambition affichée par l'institution ?*

2. *Certaines classes auront plusieurs enseignants pour une même matière ce qui est contraire à la conception de la pédagogie que nous défendons. Ce choix contraint est une conséquence directe du fort taux d'heures supplémentaires dans la dotation.*

3. *Les horaires réglementaires ne seront pas respectés en Sciences Physiques en classe de troisième où une ½ heure manquera par semaine. Sur l'année, c'est l'équivalent de 9 semaines de cours non assurés. Comment dans ces conditions envisager de traiter correctement l'intégralité du programme officiel ?*

4. *Le nombre d'heures supplémentaires à répartir est insupportable. Les enseignants n'acceptent pas de voir leur charge de travail accrue. Là encore, si le choix d'effectuer une ou plusieurs heures supplémentaires est pris individuellement, c'est bien souvent qu'il est contraint et parce que la dotation ne permet pas plus de souplesse.*

*Nous reconnaissons le souci de transparence qui a prévalu lors de la présentation aux équipes pédagogiques de la dotation ainsi que l'effort opéré pour gérer au mieux son emploi dans l'intérêt de tous.*

*Néanmoins, pour toutes les raisons évoquées, les élus enseignants et parents votent contre la répartition d'une dotation insuffisante.*

*Nous demandons*

– que cette dotation soit abondée pour permettre le fonctionnement d'une structure basée sur 7 classes en 6ème, 6 classes dans le cycle central et 5 classes en 3ème.

– la transformation des heures supplémentaires en heures poste afin que le recours aux heures supplémentaires soit marginal, dans la limite d'une heure par collègue.



**Le 17 février, une deuxième séance du Conseil d'Administration a été convoquée** pour qu'il examine de nouveau la répartition de la DHG.

Avant le vote de cette répartition, le vœu suivant a été adopté à l'unanimité moins deux voix :

*Le conseil d'administration du collège Pasteur réuni le jeudi 17 février 2011 interpelle les autorités académiques et demande :*

*que la dotation allouée au collège soit abondée en heures poste pour permettre le fonctionnement d'une structure basée sur 7 classes en 6ème, 6 classes dans le cycle central et 5 classes en 3ème soit 40 heures postes.*

*la transformation des heures supplémentaires en heures poste afin que le recours aux heures supplémentaires soit*

## Le collège Pasteur de Mâcon vote deux fois contre sa DHG et interpelle les autorités académiques

*marginal, dans la limite d'une heure par collègue.*

**Le Conseil d'Administration a ensuite rejeté une deuxième fois la proposition de répartition.**

Les enseignants distribueront prochainement une lettre aux parents pour les inviter les parents d'élèves à une réunion au collège.

Les représentants élus des parents et des enseignants sollicite une audience à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



**Fédération Syndicale Unitaire**